

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 103

présenté par

M. Cherpion, M. Bazin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, Mme Bonnivard, M. Straumann, M. Woerth, Mme Beauvais, M. Door, M. Viry, M. Perrut, M. Savignat, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, Mme Le Grip, M. de Ganay, M. Lurton, M. Viala, Mme Genevard, Mme Poletti, M. Forissier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Gaultier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Gosselin, M. Le Fur, M. Brun, M. Rolland et M. Aubert

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Compléter cet article par les mots :

« et les élus nationaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre du dialogue qui est mis en place à l'échelon départemental entre l'État, ses services sur le terrain, les professionnels et les élus locaux, il convient d'intégrer également à ce dispositif les élus nationaux.